



**LIMOGES**  
ARTS DU FEU  
ET INNOVATION

## Confinement : le point sur les mesures à Limoges

Suite aux dernières annonces gouvernementales du 31 mars 2021, la Ville de Limoges vous informe des mesures prises pour la gestion de l'épidémie et l'organisation de ses services pour assurer une continuité du service public.

### LES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS RESTANT OUVERTS :

#### ↳ Les services à la population :

> Le service de l'état civil continue d'accueillir le public sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, ainsi qu'une permanence le samedi matin de 9h à 12h.

L'accueil téléphonique est assuré pour les naissances et reconnaissances : 05 55 45 61 07, pour les décès au 05 55 45 61 06 et pour les mariages-PACS au 05 55 45 64 75.

> Le service élections-pièces d'identités et attestations  
Passeports, cartes d'identités : le service est ouvert du lundi au vendredi et les rendez-vous sont maintenus. Accueil téléphonique au 05 55 45 62 65 de 8h30 à 17h. Fermeture du retrait des pièces d'identité le samedi.

> Le service funéraire continue de recevoir le public sans rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, le samedi et le dimanche de 9h à 12h et de 14h à 17h.

> Les prêts de salles municipales sont suspendus sauf dans les cas prévus dans le cadre des consignes gouvernementales (exemple : formations sanitaires).

> Les réunions d'installation des conseils de quartier sont également suspendues.

#### ↳ Les antennes-mairie restent ouvertes aux mêmes horaires :

- Bel-Air/Baudin, Landouge, Limoges Ouest/La Borie/Vanteaux, Limoges Grand Centre, Limoges Est/Le Vigenal/La Bastide, Limoges Nord/Beaubreuil, Beaune-les-Mines, Val de l'Aurence/Roussillon : de 13h30 à 17h le lundi ; de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h du mardi au vendredi.
- Les Ponts/Le Sablard : du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30
- Limoges Sud/Romanet : du lundi au vendredi de 13h30 à 17h

↳ Les centres sociaux municipaux restent ouverts (maintien des CLAS, de l'accueil des publics et des jeunes sous réserve des dispositions du décret modifié à venir)

↳ Les modalités de visite en EHPAD et RAM restent identiques

↳ La ville de Limoges met également en place une cellule d'appels et d'écoute pour toutes les personnes en situation de vulnérabilité et/ou d'isolement via le numéro unique 05 55 45 85 08, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Cette cellule est composée de travailleurs sociaux et d'agents du CCAS. Les inscriptions se font par téléphone au 05 55 45 85 08 et peuvent être réalisées par la personne elle-même, son représentant légal ou un tiers (ami, proche, médecin, service d'aide à domicile).



**LIMOGES**  
ARTS DU FEU  
ET INNOVATION

↘ Les **Bfm** restent ouvertes aux horaires suivants :

- Bfm centre-ville : de 13h à 18h du lundi au samedi
- Bfm Aurence : de 14h à 18h le mercredi, vendredi et samedi
- Bfm Beaubreuil : de 14h à 18h le mercredi, vendredi et samedi
- Bfm Vigenal : de 14h à 18h le mardi et jeudi, de 10h à 13h le samedi
- Bfm La Bastide : de 14h à 18h le mardi et jeudi, de 10h à 13h le samedi
- Bfm Landouge : de 14h à 18h le mardi et jeudi, de 10h à 13h le samedi

↘ Les **ateliers pour les mineurs dans les centres culturels municipaux et les répétitions/masterclasses de moins de 6 personnes au conservatoire** sont maintenus (sous réserve des dispositions du décret modifié à venir)

↘ Le **parc municipal des sports de Beaublanc, le complexe sportif de Saint-Lazare ainsi que le golf municipal** restent ouverts (sous réserve des dispositions du décret modifié à venir)

↘ Les **villages des restaurateurs** place de la Motte et place Jourdan sont maintenus (sous réserve des dispositions du décret modifié à venir)

↘ Les **marchés de plein air** sont maintenus et les **halles (centrales et Carnot)** restent ouvertes (sous réserve des dispositions du décret modifié à venir)

↘ Les opérations « **Sportez-vous bien Pâques** » et « **Printemps sportifs nature** » sont maintenues (sous réserve des dispositions du décret modifié à venir)

## **LE MAINTIEN DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSENTIEL POUR LES ENFANTS DES PROFESSIONNELS INDISPENSABLES À LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU 6 AU 9 AVRIL 2021**

À compter du mardi 6 avril, la Ville de Limoges en lien avec l'Éducation nationale accueille les enfants scolarisés dans les écoles publiques de Limoges dont les parents exercent des professions indispensables à la gestion de la crise sanitaire afin que ces derniers puissent poursuivre leur activité.

Les catégories professionnelles concernées sont les suivantes (au moins un des deux parents doit faire partie d'une de ces catégories) :

- les personnels soignants et les personnels des établissements de santé et médico-sociaux,
- les personnels des services de police nationale et municipale
- les personnels de gendarmerie
- les personnels des services de secours
- les personnels enseignants et les accompagnants des élèves en situation de handicap mobilisés
- les personnels municipaux mobilisés pour la gestion de la crise sanitaire



**LIMOGES**  
ARTS DU FEU  
ET INNOVATION

## ↳ Accueil des enfants de la petite section de maternelle au CM2

Les enfants seront accueillis dans 5 groupes scolaires: Léon-Berland (3 et 5 place du 63è RI), Jules-Ferry (15 et 18 rue du Puy Las Rodas), Léon-Blum (11, avenue Léon-Blum), Landouge (212, rue du Mas-loge) et Jean-Montalat (9, rue Jean-Montalat).

Les services périscolaires et de restauration seront assurés dans les conditions habituelles de fonctionnement des écoles (horaires, réservations et tarifs) pour les élèves pris en charge du 6 au 9 avril.

## ↳ Les formalités à remplir pour bénéficier d'un accueil :

Les enfants seront accueillis dès lors que :

- leurs parents auront procédé au préalable à leur inscription (+ réservation) à partir de leur espace personnel du portail jeunesse (formulaire spécifique),
- leurs parents présenteront un justificatif professionnel: attestation de l'employeur, carte professionnelle de santé (CPS), fiche de paye avec mention de l'établissement employeur, leurs parents présenteront une attestation sur l'honneur certifiant l'impossibilité de garder son ou ses enfant(s) à domicile (à télécharger sur le portail jeunesse).

## ACCUEIL EN CRÈCHE JUSQU'À 3 ANS DU 6 AU 23 AVRIL 2021 POUR LES ENFANTS DES PROFESSIONNELS INDISPENSABLES À LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

Du 6 au 23 avril, Les enfants âgés de 0 à 3 ans dont les parents exercent l'une des professions visées précédemment pourront être accueillis à la crèche Joliot Curie (27 rue Frédéric et Irène Joliot-Curie).

Pour réserver cet accueil, les parents doivent se mettre en relation avec la direction de la crèche que l'enfant fréquente habituellement.